VULCAIN
Energising your projects

GUILLOTEAU Alban
Vulcain Services
5 rue Beffroy
92 200 Neuilly sur Seine

A nos partenaires et parties prenantes,
Le 23/02/2018

OBJET : demande de délai concernant la communication sur le progrès

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le Progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès en raison d'obtention tardive des résultats de nos indicateurs.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et de décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 31 Mars 2018 au plus tard.

Bien cordialement,

Monsieur Alban GUILLOTEAU,
Président